

# VECTOR

## VECTOR – NAVIGATOR

---

### Information Importante

Les droits et obligations des investisseurs, ainsi que leur relation contractuelle avec Vector (la «SICAV»), sont exposés dans le prospectus complet de la SICAV, actuellement en vigueur (le «Prospectus Complet»). Ce dernier, ainsi que les rapports périodiques de la SICAV, peuvent être obtenus, sans frais, auprès du siège social de la SICAV.

Ce prospectus simplifié contient les informations principales sur le compartiment Vector – Navigator (le «Compartiment»). Pour plus d'informations préalables à tout investissement, les investisseurs sont invités à consulter le Prospectus Complet. Des informations quant au contenu du portefeuille du Compartiment se trouvent dans le dernier rapport semi-annuel de la SICAV.

La SICAV est une société d'investissement à capital variable et à compartiments multiples, constituée pour une durée indéterminée sous la forme d'une société anonyme le 8 juillet 2002, et régie par la partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée. La SICAV peut à tous moment créer de nouveaux compartiments, auquel cas le Prospectus Complet sera mis à jour.

### Détails du Compartiment:

<b>Type d'investissements</b>	Principalement des actions émises par des sociétés du monde entier (incluant les pays émergents)
<b>Date à laquelle le compartiment a été lancé</b>	15 juillet 2003
<b>Distributeur</b>	Vector Asset Management S.A.
<b>Banque Dépositaire et Administration Centrale</b>	Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, Luxembourg («BPERE»)
<b>Société de Gestion</b>	Vector Asset Management S.A.
<b>Gestionnaire</b>	Vector Asset Management S.A.
<b>Conseiller</b>	Vector Conseil S.A., Luxembourg
<b>Co-Promoteurs</b>	Vector Asset Management S.A. et BPERE
<b>Réviseur d'entreprises agréé</b>	BDO Audit S.A., Luxembourg
<b>Etat de constitution de la SICAV</b>	Grand Duché de Luxembourg

VISA 2010/68668-3445-3-PS  
L'apposition du visa ne peut en aucun cas servir d'argument de publicité  
Luxembourg, le 02/12/2010  
Commission de Surveillance du Secteur Financier

<b>Autorité de Contrôle</b>	Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg
<b>Type de parts offertes</b>	Actions nominatives
<b>Devise de Référence</b>	La devise du Compartiment est l'EURO
<b>Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire</b>	Chaque lundi et le premier jour ouvrable de chaque mois (Jour d'Evaluation)
<b>Publication de la Valeur Nette d'Inventaire</b>	Elle est rendue publique au siège social de la SICAV à chaque Jour d'Evaluation

---

**Objectif d'Investissement** Le Compartiment cherche à créer une plus-value maximale moyennant un niveau de risque acceptable.

L'objectif est d'offrir un résultat supérieur à celui de l'indice "MSCI World", exprimé en Euro.

---

**Stratégie d'Investissement** Ce Compartiment se sert d'une analyse quantitative minutieuse, qui se traduit par un classement de 3000 actions. Parmi les 80 facteurs utilisés pour cette analyse figurent notamment des indicateurs comme la croissance historique, la croissance future estimée, la valorisation en terme de multiples, la stabilité des profits, le risque et les estimations d'analystes.

Cette analyse cherche explicitement à préserver une répartition saine sur plusieurs secteurs, plusieurs marchés et plusieurs devises dans le marché d'actions mondial. D'autre part, les actions doivent répondre à un critère de volume de transactions minimal afin qu'il soit toujours possible de prendre ou de dénouer rapidement une position.

Par ailleurs, le portefeuille pourra détenir de manière accessoire des liquidités et/ou instruments de marché monétaire à court terme (certificat de dépôt, papier commercial, acceptation bancaire...) dont l'échéance résiduelle est inférieure à 12 mois. Il pourra également détenir des parts d'organismes de placement collectif de type ouvert.

Le Compartiment pourra également utiliser des techniques et instruments financiers dans un but de couverture ou de manière accessoire, dans un but d'investissement<sup>1</sup>, tout en respectant les limites définies dans la sous-section VII. de la section 3. «Restrictions d'Investissement», du Prospectus Complet.

Par dérogation aux restrictions d'investissement contenue dans la section 3 de la partie générale du Prospectus Complet, le Compartiment ne peut investir plus de 10% de ses actifs nets dans des OPCVM et/ou autres OPC.

---

**Profil de Risque du Compartiment**

Les investissements du Compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur risque, le cas échéant, de récupérer un montant inférieur à celui qu'il a investi.

Pour de plus amples renseignements au sujet des risques associés à un placement dans un fonds d'actions plaçant ses actifs sur les marchés internationaux incluant les pays émergents, les investisseurs sont invités à consulter la section 2. «Politique et Objectifs d'Investissement» du Prospectus Complet.

---

**Profil de l'Investisseur Type**

Ce Compartiment convient aux investisseurs qui privilégient la performance à long terme et qui acceptent, le cas échéant, une baisse à moyen terme de la valeur nette d'inventaire de leur portefeuille.

L'horizon d'investissement minimum recommandé est de six ans.

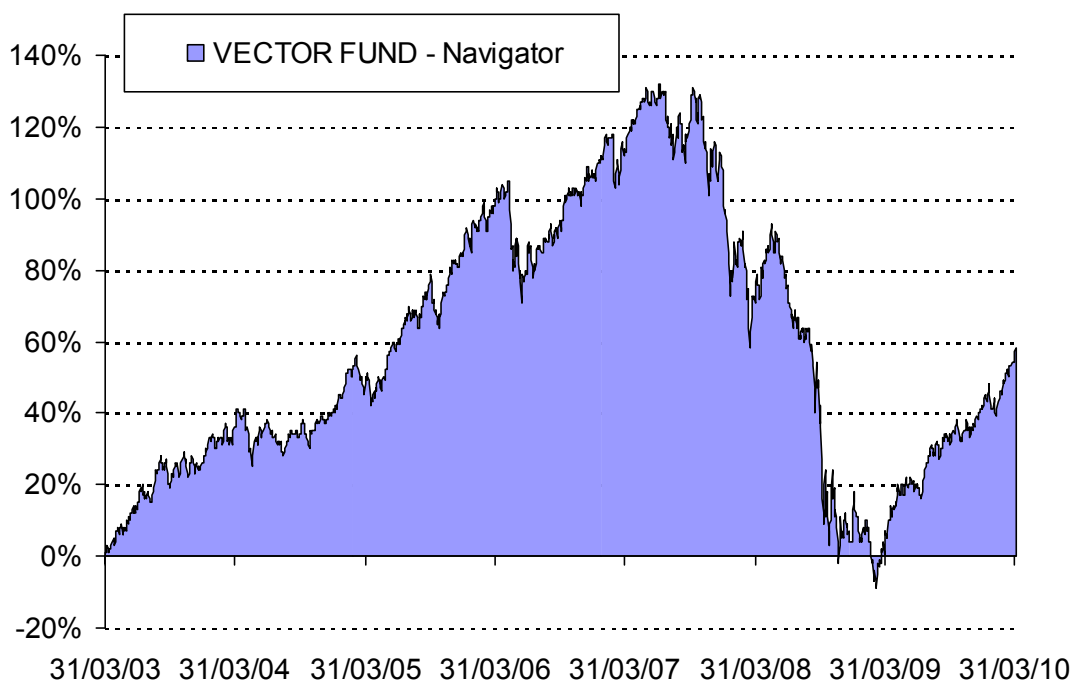
Il est recommandé aux investisseurs de solliciter de leur conseiller fiscal un avis sur les conséquences d'une souscription d'actions du Compartiment.

---

<sup>1</sup> Le Compartiment ne pourra utiliser ces techniques et instruments dans un but d'investissement qu'à compter du 3 janvier 2011.

## Performance

---



---

### Performance Passée

La performance passée du Compartiment n'est pas un gage de sa performance future.

---

### Affectation des Résultats

Actuellement, les actions du Compartiment ne sont offertes que sous la forme d'actions de capitalisation.

---

### Charges et Frais du Compartiment

<b>Frais Payables par le Compartiment</b> (ces frais sont pris en charge par le Compartiment mais diminuent la valeur de l'investissement dans le Compartiment)	La Société de Gestion percevra une commission annuelle de maximum 0,07% des actifs nets du Compartiment. L'ensemble des frais de gestion et de conseil (hors commission de performance) représente pour le Compartiment un taux maximum de 1,50 % de ses actifs nets. Les frais de banque dépositaire et d'administration centrale (hors frais de transaction sur titres et frais opérationnels, frais des correspondants et frais liés à la vie sociale de la SICAV), représentent un taux maximum de 0,22 % des actifs nets du
--	--

	<p>Compartiment. Ces commissions sont payables trimestriellement et sont calculées sur base de la moyenne des actifs nets du compartiment pour le trimestre considéré. Un minimum de EUR 70.000 par an est versé à la banque dépositaire pour tous les compartiments de la SICAV confondus.</p> <p>Commission de performance : 20% de la surperformance du compartiment par rapport à un indice de référence, le MSCI World EURO. Ce calcul sera basé sur l'évolution de la valeur nette d'inventaire («VNI») du Compartiment (avant déduction de la commission de performance de la date de calcul) par rapport à la première VNI suivant la date de lancement du Compartiment. Les investisseurs sont invités à consulter le Prospectus Complet pour le détail de la méthode de calcul de la commission de performance.</p>
<p><b>Frais Payables Directement par l'Investisseur</b></p>	<p>- <u>C1</u>: actions offertes aux investisseurs souscrivant par l'intermédiaire de certains distributeurs sélectionnés par la Société de Gestion. Commission d'entrée: maximum 1%. Commission de rachat: maximum 0,5% au profit de la classe désinvestie.</p> <p>- <u>C2</u>: actions offertes aux investisseurs souscrivant par l'intermédiaire de certains distributeurs sélectionnés par la Société de Gestion. Commission d'entrée: maximum 3%. Commission de rachat: maximum 0,5% au profit de la classe désinvestie.</p> <p>- <u>C3</u>: actions offertes aux investisseurs souscrivant par l'intermédiaire de certains distributeurs sélectionnés par la Société de Gestion. Commission d'entrée: maximum 3%. Commission de rachat: maximum 0,5% au profit de la classe désinvestie.</p> <p>- <u>C4<sup>2</sup></u>: actions offertes aux investisseurs souscrivant par l'intermédiaire de certains réseaux de distribution sélectionnés par la Société de Gestion. Commission d'entrée: maximum 2%.</p>

<sup>2</sup> Cette classe n'est actuellement pas ouverte à la souscription mais pourrait l'être ultérieurement sur décision du Conseil d'Administration.

	<p>Commission de rachat: maximum 0,5% au profit de la classe désinvestie.</p> <p>Aucune commission de conversion n'est prélevée pour aucune classe.</p>
--	---

---

**Imposition du Compartiment**

Le Compartiment n'est assujéti, à ce jour, à aucun impôt luxembourgeois sur le revenu et les plus-values.

La SICAV est soumise à Luxembourg à une taxe annuelle de 0,05% des actifs nets de chacun de ses compartiments, payable trimestriellement sur la base des actifs nets de la SICAV calculés à la fin du trimestre concerné.

Considérations fiscales européennes

En vertu de la Directive du Conseil 2003/48/CE, les Etats Membres de l'Union Européenne devront fournir aux autorités fiscales d'un autre Etat Membre les détails de paiement d'intérêts ou d'autres revenus semblables payés par une personne dans leurs juridictions à un résident individuel de cet autre Etat Membre, tout en tenant compte du droit de certains Etats Membres de pouvoir opter pour un système de retenue à la source pour une période de transition en vertu de ces paiements.

Les conditions dans lesquelles un Etat Membre peut procéder à l'échange d'informations ou à la retenue à la source sont plus amplement décrites dans la section 16. « Imposition », sous-section 16.2 « Imposition des actionnaires » du Prospectus Complet.

---

**Souscriptions/Rachats/Conversions**

Il est possible de souscrire, racheter ou convertir des actions du Compartiment auprès de l'Administration Centrale de la SICAV.

Afin d'être traitée pour un Jour d'Evaluation donné, la demande de souscription/rachat/conversion doit être reçue par l'Administration Centrale de la SICAV avant 18 heures (heure

de Luxembourg) le jour ouvrable précédant ce Jour d'Evaluation. Les demandes notifiées après cette limite seront traitées pour le Jour d'Evaluation suivant. Le prix de souscription/rachat de chaque action est payable dans les 5 jours ouvrables bancaires suivants le Jour d'Evaluation applicable.

La demande de souscription/rachat/conversion doit être adressée, par écrit, télex ou téléfax à l'Administration Centrale de la SICAV.

---

**Pour Plus d'Informations** Contacter Werner Smets / Thierry Vandeghinste  
(administrateurs de la SICAV)  
Tel +32 475 386 827 / Fax +352 24 88 86 17  
Email « Werner.Smets@vectorfund.eu » et  
« Thierry.Vandeghinste@vectorfund.eu »